

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

VILLE DE MONTAUBAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE
Séance du 06 octobre 2016

N°169/10/2016 : PROGRAMMATION CULTURELLE 2016-2017 - AUTORISATION AU MAIRE

L'an deux mille seize, le jeudi 06 octobre à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montauban, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 30 septembre 2016.

Etaient présents : 36

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Pierre Antoine LEVI, Sophie LARAN, Thierry DEVILLE, Laurence PAGES, Marie-Claude BERLY, Christian PEREZ, Aurore KOTHE, Maxime BERAUDO, Véronique LAGARRIGUE, Clarisse HEULLAND, Monique VALAT, Philippe FRANCOIS, Georges DARUL, Annie GUILLOT, Robert INFANTI, Vally CENTOMO, Jean TEKPRI, Danielle AMOUROUX, Jean GARROCQ, Colette HARLE, Jean Martial DEJEAN, Jean Luc BUDOIA, Philippe FASAN, Nadia CHEKLIT, Aurélie BURATTI, Jean-François GARRIGUES, Laura NICOLAS, José GONZALEZ, Jeannine MEIGNAN, Rodolphe PORTOLES, Valérie RABAULT, Carole DUNET-SCHUMANN, Gaël TABARLY, Marie-Dominique BAGUR, Thierry VIALLO

Pouvoirs : 9

Mesdames, Messieurs Alain CRIVELLA à Brigitte BAREGES, Bernard PECOU à Christian PEREZ, Angèle LOUCHART à Robert INFANTI, Jean-Michel MUSCATELLI à Jean GARROCQ, Béatrice KOHLER à Marie-Claude BERLY, Anne ALASSANE à Laurence PAGES, Quentin SUCAU à Laura NICOLAS, Arnaud GUITARD à José GONZALEZ, Pauline BLANC à Gaël TABARLY

**Madame Sophie LARAN donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,**

Chaque année, la Ville de Montauban organise des manifestations culturelles et doit solliciter des producteurs de spectacles, artistes indépendants, conférenciers, historiens, journalistes, associations, groupes musicaux, ...

Il arrive également que la Ville s'associe ponctuellement à des événements répondant aux objectifs de sa politique culturelle.

Cette programmation nécessite de pouvoir :

Saisir les opportunités des spectacles ou prestations proposés, en étant très réactifs,

Tenir compte de la « saison culturelle des salles de spectacles » dont le programme est élaboré de septembre à août,

Signer toutes les conventions et contrats déterminant les modalités d'organisation, ainsi que les participations financières ou cachets.

Ces conventions et contrats définissent les modalités pratiques applicables de part et d'autre :

Le thème de la manifestation, sa présentation et le lieu de son déroulement

Les engagements du prestataire pour l'organisation de spectacles audio ou vidéo, concerts, conférences, stages, ateliers, expositions, défilés de mode, projections de films...

Les engagements de la Ville de Montauban : aide matérielle et logistique : mise à disposition de matériel et de personnel ; aide financière : versement de participations ou de subventions, prise en charge de frais afférents aux manifestations (coût de cession, droits d'auteurs, salaires, charges sociales, transports, stockage, hébergement, restauration, frais de réception, frais de loges, location de matériel...)

Afin de faciliter la programmation et la réalisation des manifestations culturelles qui seront organisées dans la Ville au cours de la saison 2016 / 2017, il vous est proposé d'autoriser Mme le Maire ou l'Adjoint à la Culture, à prendre, dans les limites des crédits ouverts du budget de l'exercice, toutes les mesures nécessaires pour établir la programmation culturelle.

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- autoriser Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint à la Culture à signer les contrats et conventions, relatifs à ces manifestations dans la limite des crédits votés aux budgets correspondants.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le : 11 OCT. 2016

De sa publication le :

De sa notification le :

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 07 octobre 2016

Maire,

Brigitte BAREGES

